

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **18 (1900)**

Heft 54

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Abonnements:

Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2^{tes} Semester . . . 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post
abonniert werden.

Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6.
2^e semestre . . . 3.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux.

Prix du numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage.	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.	Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.
Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc. Insertionspreis: 25 Cts. die vierspaltige Borgzelle (für das Ausland 35 Cts.).		Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc. Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).	

Inhalt — Sommaire

Abhanden gekommener Werttitel (Titre disparu). — Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque cantonale neuchâteloise à Neuchâtel.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Abhanden gekommene Werttitel. — Titres disparus. — Titoli smarriti.

Das Bezirksge St. Gallen fordert mit Beschluss vom 13. Februar 1900 den Inhaber nachbezeichneten Sparkassascheine der St. Gallischen Hypothekarkasse auf, dieselben binnen 3 Jahren a dato der ersten Publikation dem Präsidium dieses Gerichts vorzulegen, ansonst sie kraftlos erklärt würden:
Nr. 9365 d. d. 6. Juli 1893, lautend auf Fr. Marg. Vogt, Riga, von Fr. 295.
Nr. 9469 d. d. 26. August 1893, lautend auf Kurt Rich^d Vogt, Riga, von Fr. 80.
Nr. 11623 d. d. 8. Januar 1897, lautend auf Erich Vogt, Riga, von Fr. 740.
Nr. 12307 d. d. 12. März 1898, lautend auf Frau B. Saxer-Lutz, Rheineck von Fr. 1000.
(W. 8^o)

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Bern — Berne — Berna Bureau Aarberg.

1900. 12. Februar. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma Sellarès u. Ribes in Aarberg (S. H. A. B. Nr. 65 vom 8. März 1897, pag. 266) hat sich aufgelöst. Dieselbe ist erloschen. Aktiven und Passiven gehen über an die neue Firma «Juan Sellarès». Wein- und Liqueurhandlung in Aarberg.
Inhaber der Firma Juan Sellarès, in Aarberg, Wein- und Liqueurhandlung, ist Juan Sellarès, von Barbara, Spanien, in Aarberg. Natur des Geschäftes: Wein- und Liqueurhandlung. Geschäftslokal: Aarberg. Diese Firma übernimmt Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «Sellarès u. Ribes».

Bureau Laupen.

12. Februar. Die im Handelsregister von Laupen eingetragene Firma Samuel Rüedi, Baugeschäft (S. H. A. B. Nr. 219 vom 14. Februar 1891, pag. 87) hat ihren Sitz vom Strassacker, Gemeinde Mühleberg, nach Laupen verlegt und nimmt in die Natur des Geschäftes: auf Sägebetrieb.

12. Februar. Inhaber der Firma Gottfr. Rüedi, Baugeschäft im Strassacker, Gemeinde Mühleberg, ist Gottfried Rüedi, von Bolligen, Baumeister, im Strassacker. Geschäftslokal: im genannten Strassacker.

12. Februar. Inhaber der Firma E. Herren in Neuenegg ist Emil Herren, von und in Neuenegg. Natur des Geschäftes: Betrieb der Speisewirtschaft zum «Sternen», in Neuenegg.

Bureau de Saignelégier (district des Franches-Montagnes).

12. Februar. La raison Eugénie Jeangros, à Montfaucon, boulangerie, épicerie, est radiée d'office ensuite du décès de la titulaire.

12. février. La raison Paul Veya, à Vautenaivre, fabrication de boîtes argent (F. o. s. du c. du 28 décembre 1889, n° 197, page 932), est radiée d'office ensuite du départ du titulaire.

12. février. La société en nom collectif Guenat & Donzé, au Noirmont, fabrication de boîtes de montres, publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce du 24 octobre 1896, n° 295, page 1215, est radiée d'office ensuite du départ des associés.

Bureau Wimmis (Bezirk Niderrsimmenthal).

12. Februar. Inhaber der Firma Jak. Bhend in Wimmis ist Jakob Bhend, von St. Beatenberg, wohnhaft in Wimmis. Natur des Geschäftes: Viehhandel. Geschäftslokal: im Dorf Wimmis.

Thurgau — Thurgovie — Thurgovia

1900. 12. Februar. Die Firma Fried. Hess Sohn, Schweiz. Kleiderfabrik in Amriswil (S. H. A. B. Nr. 125 vom 24. Mai 1894, pag. 507) ist infolge Verkaufs des Geschäftes erloschen.

12. Februar. Inhaber der Firma Ferd. Fehr, Schweiz. Kleiderfabrik in Amriswil ist Ferdinand Fehr, von Widnau (St. Gallen), in Zürich. Kleiderfabrik.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau de Cossonay.

1900. 12. janvier. La raison François Alfred Roy à Vuflens-la-Ville (lait, beurre, fromages et porcs) inscrite au registre du commerce le 8 novembre 1894 (F. o. s. du c. du 13 novembre 1894, page 1006), est radiée ensuite de cessation de commerce et de départ du titulaire.

Bureau de Lausanne.

10 février. Dans son assemblée générale du 17 janvier 1900, la Section des Diablerets du Club alpin suisse, société dont le siège est à Lausanne (F. o. s. du c. des 7 mars 1895, 11 juin 1896 et 4 mars 1897), a procédé au renouvellement de son comité, lequel s'est constitué comme suit: Dr.

Oswald Heer, président; Dr. Louis Barbey, vice-président; Auguste Emery secrétaire, et Fritz Henzi, caissier, tous domiciliés à Lausanne.

12 février. Sous la dénomination de Société professionnelle des serruriers de Lausanne, section allemande, il a été fondé par statuts du 7 octobre 1899 une société qui a pour but de développer ses membres au point de vue professionnel et moral et de veiller aux intérêts matériels de ceux-ci. Le siège de la société est à Lausanne. Tout serrurier désirant entrer dans la société doit faire sa demande par écrit au comité. La finance d'entrée est fixée à un franc et la cotisation mensuelle à 50 centimes. Tous les ouvriers sur métaux qui sont employés dans des ateliers de construction peuvent être reçus dans la société lorsqu'il n'existe aucune organisation de leur métier. La demande de sortie de la société doit se faire aussi par écrit adressée au comité. Tout membre perd son droit de sociétaire lorsqu'il n'a pas payé ses cotisations depuis plus de 4 mois. L'administration et la direction de la société est confiée à un comité composé de cinq membres nommés par l'assemblée générale pour six mois et rééligibles. Les assemblées sont convoquées par cartes au moins trois jours à l'avance. Les sociétaires sont exonérés de toute responsabilité personnelle quant aux engagements de la société, lesquels sont uniquement garantis par les biens de celle-ci. Le président, le secrétaire et le caissier ont collectivement la signature sociale vis-à-vis des tiers. Le président est Jacob Kunz; le secrétaire est Gottfried Häusermann, et le caissier est Albert Unternährer, les trois domiciliés à Lausanne.

Bureau de Morges.

10 février. Dans son assemblée générale du 28 janvier 1900 la Société de Secours mutuels des Ouvriers de Morges à Morges (F. o. s. du c. des 10 juillet 1893, n° 102, page 817; 22 mars 1895, n° 79, page 331, et 19 juin 1899, n° 202, page 815), société dont le siège est à Morges, a procédé au renouvellement de son comité et a élu président: Charles Serex, à Morges, en remplacement de Georges Rosset, démissionnaire.

Bureau de Vevey.

12 février. La raison Cycle Hall, Percival Desplands (F. o. s. du c. du 6 avril 1897, n° 97, page 399), fait inscrire la radiation de sa succursale de Montreux par suite de renonciation.

Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de Boudry.

1900. 12. février. La raison Théophile Zürcher, confiserie, à Colombier (F. o. s. du c. du 14 février 1883, n° 20), est radiée ensuite de remise du commerce.

Théophile Zürcher, fils, confiseur, de Colombier, et Fritz Hool-Zürcher, négociant, de Zofingue, les deux à Colombier, ont constitué à Colombier, sous la raison sociale Th. Zürcher et Hool, une société en nom collectif ayant commencé le 5 février 1900. Genre de commerce: Confiserie-pâtisserie, gros et détail. Cette société a repris la suite de l'ancienne raison individuelle Théophile Zürcher. Bureaux: Rue Haute n° 27.

Genève — Genève — Ginevra

1900. 9 février. Dans son assemblée générale du 30 janvier 1900, la société anonyme Union Financière de Genève, ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 6 mai 1890, n° 68, page 369, et 2 mars 1894, n° 48, page 192), a nommé membre du conseil d'administration Albert Turrettini, à Genève, jusqu'ici directeur de la société. En outre, dans la séance tenue le même jour, par le conseil d'administration, il a été décidé: 1^o que Albert Turrettini remplirait les fonctions d'administrateur-délégué, et signera en cette qualité, collectivement avec un des autres membres du conseil; 2^o que John Loup, à Genève, déjà inscrit comme signant jusqu'à ce jour, par procuration du directeur, signera à l'avenir, par procuration de l'administrateur-délégué et conjointement avec un des autres membres du conseil.

9 février. Dans sa séance du 25 janvier 1900, la société ayant pour titre: Société de l'Exposition permanente de Genève, (Amis des Beaux-Arts), ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 4 juin 1890, n° 85, page 444, et 13 avril 1894, n° 92, page 372), a renouvelé son bureau comme suit: Auguste Blondel, à Genève, président, et Léopold Favre, à Genève, vice-président.

9 février. Le chef de la maison G. Brooke, à Genève, commencée en 1899, est George-Warder Brooke, originaire des Etats-Unis, domicilié à Genève, jusqu'ici associé de la maison «Brooke et Kuhn», récemment dissoute. Genre d'affaires: Représentation pour toute l'étendue du territoire suisse, pour la vente et l'exploitation du produit alimentaire «Le Tropon» et accessoirement de tous autres articles. Bureaux: 3, Rue Petitot.

9 février. Suivant acte sous-seing-privé en date du 1^{er} janvier 1900, les membres de l'association dite Fromagerie de Soral, ayant son siège à Soral (F. o. s. du c. du 28 janvier 1890, n° 13, page 61), ont décidé de renouveler, pour un terme de dix ans, la durée de cette association qui était arrivée à son échéance, à la date sus-mentionnée. En outre, il a été ajouté aux statuts, une clause en vertu de laquelle tout sociétaire qui, pendant cinq ans consécutifs, n'aurait fait aucun apport de lait, sera exclu de l'association. L'assemblée du comité a élu président: Alphonse Dupraz, et pour secrétaire: Athanase Barbier, tous deux à Soral.

10 février. La raison A^d Chouet-Badel, ayant pour objet une entreprise de voitures, aux Eaux-Vives (F. o. s. du c. du 26 mars 1892, page 303), est radiée ensuite de renonciation de la titulaire.

10 février. La société en nom collectif **Large et Co** à Genève (F. o. s. du c. du 26 janvier 1899, n° 25, page 98), est déclarée dissoute dès le 10 février 1900.

L'actif et le passif de la société sont restés à la charge de l'associé Alexis-Jules Large, de Genève, domicilié au Prieuré, qui continue seul, sous la raison **A. Large**, à Genève. Genre d'affaires: Entreprise de camionnage. Locaux: 21, Rue des Gares.

10 février. Suivant procès-verbal dressé par Me C. L. F. Cherbuliez, notaire, à Genève, le 29 janvier 1900, les actionnaires de la **Société anonyme de**

l'Agence de publicité **Haasenstain et Vogler (Annoncen-Expedition Haasenstain und Vogler, Actien-Gesellschaft)**, ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 30 décembre 1890, n° 190, page 910, et 11 juillet 1895, n° 178, page 748), réunis en assemblée générale extraordinaire, ont adopté de nouveaux statuts remplaçant les précédents, sans qu'aucune des modifications introduites porte sur l'un des points dont la publication est ordonnée par la loi.

10 février. La raison **John Gardet**, café, à Genève (F. o. s. du c. du 2 décembre 1895, n° 294, page 1225), est radiée ensuite de renonciation du titulaire.

B. 30.

Compte de profits et pertes de la Banque cantonale neuchâteloise à Neuchâtel

et de ses succursales à la Chaux-de-Fonds et au Locle

pour l'exercice 1899.

(Sauf ratification réglementaire.)

Doit		pour l'exercice 1899.		Avoir	
Charges		(Sauf ratification réglementaire.)		Produits	
		I. Frais d'administration.		I. Produit du compte d'effets de change.	
		Indemnité aux membres de l'administration, non compris les tantièmes.		Effets escomptés sur la Suisse:	
		Appointements et gratifications des employés et sur-nu-méraires.		Intérêts perçus et commissions 186,474. 61	
		Location.		Récompte de l'exercice précédent à 4 1/2 % 12,763. 80	
		Chauffage, éclairage, service et surveillance.		199,237. 91	
		Fournitures de bureau (impressions, insertions, abon-nements, formulaires, etc.).		A déduire: Récompte au 31 décembre	
		Ports de lettres, dépêches et frais de concordat.		1899 à 5 1/2 % 30,255. 79	
		Frais de confection de billets de banque (amortissement).		Effets sur l'étranger:	
		Mobiliier: Fournitures, entretien (amortissement).		Intérêts perçus, commissions et bénéfice	
		Divers.		sur les cours 50,255. 05	
217,656	48	Frais pour faire venir des espèces de l'étranger.		Récompte de l'exercice précéd. à 2 1/2 - 6 %	
				3,755. 87	
				54,010. 42	
				A déduire: Récompte au 31 décembre	
				1899 à 4 1/2 - 7 % 12,684. 55	
				Avances sur nantissement:	
54,616	85			Intérêts perçus et commissions 40,209. 15	
				Récompte de l'exercice précédent à 4 1/2 %	
				1,115. 15	
				Intérêts échus et non payés à la fin de	
				l'exercice 2,868. 70	
				44,193. —	
		II. Impôts.		à déduire:	
		Impôt fédéral sur billets de banque.		Intérêts non payés à la fin de	
		Impôt cantonal sur billets de banque.		l'exercice précédent 5,559. 15	
				Récompte au 31 décembre 1899	
				à 5 1/2 % 224. 65	
				5,783. 80	
				Effets à l'encaissement:	
				Produit d'encaissements, etc.	
				8,725 03	
				257,462 22	
		III. Intérêts débiteurs.		II. Intérêts créanciers et commissions.	
		a. Sur engagements en comptes courants.		a. Sur créances en comptes courants.	
		A comptes de banques d'émission et correspondants.		Des banques d'émission, correspondants et succursales	
		A comptes courants créanciers.		Des comptes courants débiteurs	
		A dépôts en caisse d'épargne.		Des comptes courants créanciers (commissions)	
				56,597 76	
				393,367 42	
				18,932 75	
				b. Sur autres créances et placements.	
				De créances à courte échéance.	
				De créances sans engagements par lettres de change:	
				Intérêts et commissions perçus en 1899 50,757. 45	
				Récompte de l'exercice précédent 11,938. 60	
				62,696. 05	
				A déduire: Récompte au 31 décembre	
				1899 22,893. 20	
				De placements hypothécaires de toute nature:	
				Intérêts perçus 536,548. 55	
				Intérêts échus et non payés à la fin de	
				l'exercice 13,236. 20	
				Prorata d'intérêts au 31 décembre 1899 292,453. 05	
				841,237. 80	
				A déduire: Prorata d'intérêts, intérêts échus	
				et non payés de l'exercice précédent 264,915. 45	
				D'effets publics:	
				Intérêts perçus sur les fonds publics propres	
				188,466. 44	
				Prorata d'intérêts au 31 décembre 1899	
				14,845. 25	
				202,811. 69	
				A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice	
				précédent 71,767. 10	
				131,044. 59	
				Commissions, etc., sur l'achat et la vente	
				pour le compte de tiers 8,045. 63	
				189,090 22	
				1,158,513 85	
				III. Produits des immeubles.	
				Du bâtiment de la banque 8,113 40	
				D'autres propriétés foncières 626 80	
				8,739 70	
				IV. Droits et indemnités.	
				Droits de garde et gestion, sur dépôts de titres et	
				objets de valeur, etc. 1,410 85	
				V. Produits divers.	
				Agio sur monnaies diverses, billets de banque étran-	
				gers etc. 11,742 59	
				VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.	
				Sur compte de liquidations et soldes 6,790 94	
				VII. Solde du bénéfice de l'année précédente.	
				Report à nouveau 2,756 94	
				1,447,416 09	
1,447,416	09			1,447,416 09	

Bilan annuel de la Banque cantonale neuchâteloise à Neuchâtel et de ses succursales à la Chaux-de-Fonds et au Locle au 31 décembre 1899

Actif.

(Sauf ratification réglementaire.)

Passif.

I. Caisse.			I. Emission de billets.		
			Billets en circulation	7,885,890	—
3,200,000	—	Couverture des billets, en espèces ayant cours légal.	Propres billets en caisse (voir annexe n° 1)	114,200	8,000,000
82,120	78	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.			
3,282,120	78	II. Créances à courte échéance.			
114,200	—	(Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)			
324,900	—	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.			
21,240	93	Correspondants débiteurs.			
8,742,461	71	Comptes courants entre la banque principale et ses succursales.			
		Divers: Coupons à l'encaissement.			
		III. Créances sur effets de change.			
		Effets escomptés sur la Suisse:			
135,836	62	1,655,724. 99 échus dans les 30 jours.			
89,622	58	1,847,587. 20 " entre 31 et 60 "			
1,369,210	59	868,615. 74 " " 61 et 90 "			
1,115,571	30	156,674. 18 " après 90 "			
2,717,186	07	7,444	98		
		Effets sur l'étranger:			
		691,779. 15 échus dans les 30 jours.			
		815,538. 80 " entre 31 et 60 "			
		149,787. 47 " " 61 et 90 "			
		34,534. 75 " après 90 "			
		Avances sur nantissement:			
		92,507. 90 échus dans les 30 jours.			
		134,824. 20 " entre 31 et 60 "			
		48,900. — " " 61 et 90 "			
		378,161. 90 " après 90 "			
7,177,107	72	812,471	94		
		IV. Autres créances à terme.			
		(Disponibles après 8 jours.)			
		Comptes courants débiteurs avec crédit convert.			
		Comptes courants débiteurs avec crédit à découvert (Etat et communes).			
		Créances sans engagement par lettre de change, avec garantie.			
		Créances hypothécaires de toutes sortes.			
		V. Placements à terme indéfini.			
		Actions } suivant inventaire (voir annexe n° 2).			
		Obligations }			
		Effets publics.			
		Liquidations, et soldes.			
		VII. Placements fixes.			
		Immeubles à l'usage de la banque.			
		Mobilier à l'usage de la banque.			
		VIII. Comptes d'ordre.			
		Prorata d'intérêts et intérêts échus non perçus sur articles de l'hoof (voir détail au compte de profits et pertes).			
		Divers: Part revenant à l'Etat et tantièmes.			
88,717,448	14				

Annexes au bilan annuel de la banque cantonale neuchâteloise au 31 décembre 1899.

Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1899.

	Emission	En caisse.	En circulation
733 billets de fr. 500 =	fr. 366,500	—	366,500
56,685 " " " 100 =	" 5,668,500	91,500	5,577,000
39,800 " " " 50 =	" 1,990,000	22,700	1,967,300
96,718 billets	fr. 8,000,000	114,200	7,885,800

Annexe n° 3. Comptes courants créanciers.

Les comptes courants créanciers se répartissent en:

a. 1020 comptes avec un avoir d'ensemble remboursables dans tous les cas dans les 8 jours.	fr. 6,749,538. 80
c. 7 comptes avec un avoir d'ensemble remboursables suivant entente spéciale après 8 jours.	fr. 743,234. —

Annexe n° 4. Dépôts en caisse d'épargne.

L'article 12 du règlement est ainsi conçu:

«La banque opère les remboursements à vue, lorsque la somme à rembourser ne dépasse pas fr. 200. Elle peut exiger un aversissement d'un mois pour des prélèvements de fr. 200 à fr. 1000, et de trois mois pour ceux de fr. 1001 à fr. 2000.»

Les dépôts sur livrets d'épargne se répartissent en:

a. 1366 dépôts avec un avoir inférieur à fr. 200	fr. 98,924. 06
3578 dépôts avec un avoir au-dessus de fr. 200 par compte	" 715,600. —
remboursables dans tous les cas dans les 8 jours	fr. 814,524. 06
b. 8578 dépôts avec un avoir au-dessus de fr. 200, éventuellement remboursables après 8 jours	" 8,104,230. 73
remboursables dans la règle dans les 8 jours	fr. 8,918,754. 79

Annexe n° 5. Engagements éventuels.

Effets de change non encore échus au 31 décembre 1899 en circulation avec l'endossement de la banque

fr. 599,212. 45

Annexe n° 2 (Inventaire des titres) voir page 222.

Annexe n° 6. Caisse de retraite des employés.

Etat au 31 décembre 1899	fr. 10,747. 20
Intérêts perçus	" 1,050. —
Allocation de 1899	" 18,000. —
	fr. 21,797. 20
A déduire: Achat de titres pour compte de la caisse	10,015. —
Etat au 31 décembre 1899	fr. 11,782. 20

Annexe n° 7. Réserve spéciale pour risques en cours.

Etat au 31 décembre 1899	fr. 86,000. —
Emplé en 1899 pour la formation d'un compte d'amortissement spécial	58,000. —
	fr. 38,000. —
Allocation de 1899	" 20,000. —
Etat au 31 décembre 1899	fr. 58,000. —

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque cantonale neuchâteloise pour l'exercice 1899.

Répartition des bénéfices. (Suivant art. 57 de la loi.)

Le bénéfice net de l'exercice 1899 se monte à	fr. 350,380. 71
A déduire:	
Intérêt sur le capital de dotation (dont 3 1/2 % sur fr. 3,000,000 et 4 % sur fr. 1,000,000)	fr. 145,000. —
A l'Etat pour intérêts supplémentaires	" 918. 75
" 55 % sur fr. 185,000	" 101,750. —
Au fonds de réserve 40 % sur fr. 185,000	" 74,000. —
Au personnel de la banque 5 % sur fr. 185,000	" 9,250. —
Répart à nouveau	fr. 6,481. 96

*) Art. 57, 2^e alinéa: Le produit net de chaque exercice annuel est affecté en première ligne, à payer l'intérêt du capital de dotation au taux fixé par le grand conseil, ainsi qu'à couvrir tous les frais accessoires qui se rapportent au service de ce emprunt.

Annexe n° 2. Inventaire des titres.

Numéro	Désignation	Nominal	Cours	Somme	Numéro	Désignation	Nominal	Cours	Somme
I. Obligations.					Report				
29	Obligations 3 1/2 % Etat de Neuchâtel 1888	29,000	95	27,550	18	Obligation 3 1/2 % Crédit Foncier Neuchâtelais	7,000	pair	7,000
7	" 3 1/2 % do. 1894	7,000	95	6,650	1	" 3 1/2 % do.	1,000	96	1,000
144	" 3 1/2 % do. 1898 (N.-C.-B.)	144,000	95	136,800	1	" 3 1/2 % Jura Simplon 1894	500	96	475
4	Billets de dépôt 4 1/2 % Fonds de Réserve & de Secours des Communes (Perreux)	200,000	pair	200,000	2	" 3 1/2 % Jura Berno Lucerne 1899 (garantie de l'Etat de Berne)	2,000	96	1,920
2	" 5 % do.	100,000	95	100,000	4	" 3 1/2 % do. (Brünig)	4,000	96	3,800
2	Obligations 3 1/2 % Ville de Neuchâtel 1886	2,000	94	1,880	289	" 3 1/2 % Régional Neuchâtel-Cortailod-Bourdy	144,500	93	134,385
14	" 3 1/2 % do. 1888	14,000	94	13,160	76	" 3 1/2 % Société de Navigation Neuchâtel-Morat	38,000	95	36,100
23	" 3 1/2 % do. 1893	23,000	94	21,620	4	" 3 % Chemins Locaux d'Autriche	30,000	76 n. 124	24,031
1	" 3 1/4 % Commune de la Chaux-de-Fonds 1892	1,000	95	950	5	" 3 1/2 % Crédit Foncier Danois, garantie par l'Etat	1,800	90 n. 124	2,008
18	" 3 1/2 % do. 1897	9,000	93	8,370	84	" 3 1/2 % Hongkong 1897	50,000	104 1/2 n. v.	48,890
4	" 3.60 % Commune du Locle 1894	3,000	95	2,850	3	" 2 1/2 % Ville de Paris 1892	1,200	96 1/2	1,095
440	" 3 1/2 % do. 1898	220,000	93	204,800	84	" 2 % do. 1899 (Métropolitain)	8,400	93 n. 124	7,140
3	" 3 1/2 % Commune de Fleurier 1895	1,500	93	1,395	4	" 2 % Ville de Paris 1899 (Métropolitain)	1,100	93 n. 124	985
1	Billet de dépôt 4 1/2 % Commune de Cernier	17,000	pair	17,000	468	" 3 1/2 % Société Libre des Catholiques Romains de Neuchâtel	234,000	93	217,620
1	" 5 % do.	87,000	95	87,000	36	" 4 % Société Suisse d'Industrie Electrique, à Balz IV ^{me} série	35,000	96 1/2	33,775
1	Obligation 3 1/2 % do. 1894	500	95	475	19	" 4 1/2 % Société en Commandite par Actions Georges Favre-Jacot & Co (remb. à 520)	9,500	pair	9,500
2	Billets de dépôt 4 1/2 % Commune de St Blaise	122,000	pair	122,000	38	" 4 1/2 % Fabrique Suisse de Ciment Portland, à St Sulpice	19,000	99	18,810
1	Obligation 3 1/2 % do. 1896	500	93	465	22	" 4 % Etablissements Lazare-Weiller Titres diverses	11,000	420	9,240
15	" 3 1/2 % Commune de Noiraigue 1897	7,500	93	6,975	Total				
249	" 3 1/2 % Communes Hauts-Geneveys 1893	124,500	93	115,785	II. Actions.				
7	" 3 % Ville de Berne 1897	3,500	86	2,975	20	Actions Société en Commandite Georges Favre-Jacot & Co	10,000	pair	10,000
44	" 3 1/2 % Ville de Bienne 1897	22,000	92	20,240	163	Actions Banque Commerciale Neuchâtelaise	81,500	460	74,980
5	" 3 % Ville de Zurich 1896	2,500	93	2,325	Actions				
149	" 3 1/2 % do. 1898	149,000	93	138,570	Obligations				
143	" 3 1/2 % do. 1898	71,500	93	66,495	Total				
11	" 2 % Banque de l'Etat de Fribourg 1895	1,100	60	660					
1	" 3 1/2 % Banque Cantonale de Soleure	5,000	pair	5,000					
2	" 3 1/2 % Banque Cantonale de Zurich	2,000	"	2,000					
20	" 3 1/4 % Caisse Hypothécaire Cantonale Vaudoise	10,000	85	8,500					
3	" 3 1/4 % Caisse Hypothécaire du Canton de Berne	3,000	pair	3,000					
25	" 4 % Banque Zurichoise de Chemins de Fer	25,000	97	24,250					
A reporter				1,349,540					

Annoncen-Pacht:
Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Régie des annonces:
Rudolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.

Hôtel Europe
Paradiso bei (120)
Lugano.

Unter Leitung der Frau Hirt-Wyss, früher Hotel Beau-regard, Lugano, und Hotel Wildstrubel, Adelboden.
Wunderbare Lage am See. Mod. Komf. Lift. Elektr. Licht und Warmwasser-Heizung (in allen Räumen) werden in den mässigen Passanten- und Pensionspreisen nicht berechnet.
Eigent.: Hirt-Wyss & Cie.

Londoner Phönix
Englische Versicherungs-Gesellschaft gegen Feuerschaden.
Gegründet 1783.
Vom hohen Bundesrat koncessioniert.
Gesellschaftskapital Fr. 67,220,000, wovon 10 % einbezahlt.
Reserven am 31. Dezember 1898 Fr. 26,429,703.50.

Der Londoner Phönix ist eine der ältesten Feuerversicherungs-Gesellschaften der Welt, seine Thätigkeit reicht 117 Jahre zurück. Wenn man bedenkt, dass die Prämien-Einnahme des Londoner Phönix pro 1898 den bedeutenden Betrag von Fr. 34,954,758.30 aufweist und dass er seit seiner Gründung mehr als **550 Millionen Franken** Entschädigung bezahlt hat, so kann man sich von seiner Mächtigkeit eine richtige Idee machen. Der Phönix schliesst zu sehr vorteilhaften Bedingungen alle Arten Versicherungen gegen Feuerschaden und Explosionen ab; der durch **Leuchtgas-Explosionen** und durch **Blitzschlag** ohne Feuersbrunst den bereits gegen Feuer versicherten Gegenständen zugefügte Schaden ist ohne Zuschlag in der Versicherung begriffen.

Es werden in allen Kantonen solide, tüchtige und gut situierte General-Agenten gesucht. **Vorteilhafte Bedingungen.**
Schriftliche Offerten beliebe man an Herrn **Alf. Bourquin**, Direktor der schweizerischen Filiale in **Neuenburg**, zu richten.

Zuverlässige Bezugsquelle
von edlen Reit- u. Wagen-Pferden,
sowie von egalen Paaren in mittelschweren und ganz schweren Zugpferden.
Soeben angekommen mit einem Transport:
= Norddeutscher Pferde =
worunter einige egale Paare. (154)
Kaufliebhaber ladet höflichst ein
Hugo Willy, Pferdehändler,
Oerlikon bei Zürich.

Solothurner Kantonalbank.

An unserer Kasse werden bis auf weiteres

4 % Obligationen (1887)

in runden Summen von wenigstens Fr. 500 auszugeben. Dieselben sind von 3 zu 3 Jahren kündbar und werden nach Wunsch auf den Namen oder Inhaber ausgestellt.

Die Direktion.

MOESLE & CO
ZÜRICH.

Alleinverkaufsstelle für:
Isolierrohre u. Installationsmaterialien
(System Bergmann)
Bogenlampen Körting & Mathiesen (88)
Messinstrumente Dr. Paul Meyer
Beleuchtungskörper der A.-G. Spinn & Sohn
Bogenlampenkohlen
Glühlampen
Porz. Isolatoren
Leitungsdrähte

In nur bewährten
Qualitäten.

323 Millionen verkauft!
Leonard's
Kugelspitz-
Federn
Muster gratis in sämtlichen Schreibwarenhandlungen.